

Cercle de silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 31 mars 2026 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

Venez nombreux et invitez vos amis à nous rejoindre ! Il est important que nous invitions de nouvelles personnes à se joindre à nous, tout spécialement en ces temps où la loi est de plus en plus dure pour les migrants !

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique, et aussi à la mairie de Toulouse.

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 26 mars 2026 obtenues grâce à la CIMADE

Travaux toujours en cours dans un secteur qui est fermé. Il n'y a pas d'installation de lits superposés pour le moment...

Délivrance de laissez-passer consulaires (LPC) pour les personnes Algériennes depuis la semaine dernière. 4 LPC délivrés depuis vendredi dernier. Pas de vol escorté pour le moment, mais à suivre...

Lien vers le communiqué de presse concernant les deux expulsions illégales de la semaine dernière ainsi que le lien vers l'article de FR 3 :

<https://www.lacimade.org/presse/deux-expulsions-illegales-en-trois-jours-depuis-le-cra-de-toulouse/>

<https://france3-regions.franceinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/expulses-malgre-l-annulation-de-l-arrete-prefectoral-le-droit-a-un-recours-effectif-sciemment-bafoue-par-l-administration-selon-la-cimade-3318999.html>

L'exposition photo « témoigner de l'invisible » qui a lieu à la bibliothèque de la manufacture des tabacs jusqu'au 6 avril :

<https://www.ut-capitole.fr/accueil/campus/art-et-culture/partage-des-savoirs/exposition-%C2%AB-temoigner-de-linvisible-%C2%BB-les-centres-de-retention-administrative>

Le collectif ToulouseAntiCRA <https://toulouseanticra.noblogs.org/> a mis, en février 2026, sur son site web une vidéo tournée dans le CRA de Toulouse-Cornebarrieu : les personnes retenues protestent, en particulier, contre la mauvaise qualité de la nourriture qui leur est donnée. Cette vidéo est disponible sur :

<https://toulouseanticra.noblogs.org/les-prisonniers-du-centre-de-retention-de-toulouse-transmettent-leur-video-et-appellent-a-la-solidarite/>

Déjà, dans notre message de fin août 2025, nous vous informions d'une émeute dans ce CRA : « Jeudi 31 juillet, une émeute a éclaté dans les secteurs E, C et D, en raison des très mauvaises conditions de rétention : beaucoup de plaintes de la part des personnes retenues au sujet de colis non distribués, de difficultés d'accès aux bagages, de provocations de la part des policiers et surtout de la qualité exécrable des repas. »

Les conditions de rétention dans les CRAs sont souvent mauvaises et certains témoignages disent qu'elles sont souvent pires qu'en prison. La Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté inspecte les CRAs, transmet des observations à l'administration mais son pouvoir s'arrête là.

Nous vous signalons la parution du n°64 (janvier 2026) du journal L'envolée qui parle de l'enfermement dans les prisons et aussi dans les CRAs <https://lenvolee.net/category/journal/>

Nous réitérons l'appel « Pas de CRA à Nantes... et Ailleurs ! » : C'est le cri lancé par nos amis nantais à l'annonce de la construction d'un Centre de Rétention Administrative à Nantes, dans le cadre d'un programme national de 3.000 places d'enfermement pour les personnes étrangères. Ce cri s'exprime dans un Cercle de silence, à Nantes le 1^{er} Jeudi de chaque mois, et dans une pétition que nous vous invitons à signer :

<https://framapetitions.org/petition/user/Arthur/pas-de-cra-a-nantes-et-ailleurs>

Non au « Règlement retour » : le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade et l'Observatoire des camps de réfugiés lancent une plateforme d'interpellation des eurodéputé-es pour appeler à rejeter le texte.

Le 26 mars, le Parlement européen doit voter en séance plénière le mandat sur le règlement 2025/0059, dit « règlement retour ». Ce texte, adopté en commission des libertés publiques le 9 mars dernier, aurait des conséquences dramatiques pour les personnes sans papiers, dans la continuité des politiques migratoires menées par l'Union européenne depuis des décennies.

Le texte prolongerait les délais d'enfermement jusqu'à 24 mois et des personnes pourraient être expulsées avant qu'un juge ait statué sur leur cas. Les perspectives de régularisation des personnes seraient amoindries par les « décisions de retour européennes » : même si une personne remplit les critères de régularisation dans un état de l'UE, elle pourrait en être expulsée sur la base d'une mesure d'éloignement prononcée dans un autre Etat membre, sans réexamen de sa situation. Le texte ouvre également la voie à la création de « hubs de retour » hors de l'Union européenne, des centres de rétention où des personnes exilées pourraient être enfermées. La durée d'enfermement, ainsi que d'éventuelles garanties en termes de droits fondamentaux ne sont pas précisées dans le texte. Plus d'informations sur

<https://www.lacimade.org/presse/reglement-retour-le-ccfd-terre-solidaire-la-cimade-et-observatoire-des-camps-de-refugies-lancent-une-plateforme-dinterpellation-des-eurodepute%2%b7es-pour-appeler-a-rejeter-le-t/>

Nous vous avons informé en février sur le **Pacte européen sur la migration et l'asile**, [adopté par l'Union Européenne en 2024](#), qui doit être mis en œuvre le 12 juin 2026. Dans un article du journal le Monde paru le 24 mars, Julia Pascual explique que le texte européen n'a pas été transposé dans la loi française, car la situation politique à l'Assemblée Nationale rend complexe le vote d'une loi sur ce sujet. L'absence de cette transposition fait craindre des imbroglios juridiques.

L'Espagne a annoncé fin janvier 2026 son intention de régulariser massivement des personnes sans-papiers, à la suite d'une mobilisation populaire mais aussi dans un but économique, provoquant des débats alors que le parti anti-immigration Vox est en pleine ascension. Plus d'informations sur le podcast

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/regularisations-l-espagne-a-contre-courant-4970085>

Mardi prochain 31 mars à 10h un rassemblement devant la Préfecture pour protester contre la fermeture des hébergements d'urgence et la mise à la rue de 1.000 personnes à Toulouse

Des menaces sérieuses pèsent sur les personnes prises en charge dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Le service de la DDETS de la préfecture prévoit de diminuer le nombre de place en hôtel social notamment en retirant l'hébergement à celles et ceux qui n'ont pas de titre de séjour. **Des remises à la rue sont envisagées en avril** suite à des enquêtes sociales menées par l'UCRM auprès des personnes prises en charge à l'hôtel. De plus, **un millier de personnes restent sans solution quand elles appellent le 115 à Toulouse**, un numéro de moins en moins joignable. En outre, le [Pôle d'Accueil, d'Information et d'Orientation \(PAIO\)](#) est une nouvelle fois menacé de fermeture. Plus d'information sur

<https://toulouse.demosphere.net/rv/34711>

L'ancien patron de Frontex, Fabrice Leggeri, est visé par une enquête pour complicité de crime contre l'humanité. Plusieurs associations l'accusent d'avoir facilité ou couvert, durant son mandat, le refoulement d'embarcations de migrants par les autorités grecques vers la Turquie et des interceptions par les gardes-côtes libyens de bateaux qui tentaient de rejoindre l'Italie.

Nous vous rappelons que, sur le site <http://franciscains-occitanie.fr/cercle-de-silence/> vous trouverez **toutes les lettres (2 lettres par mois) de la coordination des Cercles de silence** avec des informations intéressantes sur les Cercles et sur les migrants.

Nous espérons que votre santé est bonne, que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse